

**No E.P.:** 7458  
Rue: Avenue Adrien- JEANDIN

Commune: Thônex  
Objet: Circulation  
Date parution: 28.07.2025

## ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic  
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la  
circulation routière, du 18 décembre 1987,  
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application  
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

L'avenue Adrien-Jeandin est une voie circulation classée en réseau secondaire, reliant la l'avenue de Thônex à la rue de Genève.

Compte tenu de la présence de plusieurs dos d'âne, la commune de Thônex nous demande d'y interdire la circulation aux camions, afin de privilégier l'utilisation du réseau primaire via l'avenue de Thônex et la rue de Genève.

Il convient, dès lors, de réglementer l'avenue Adrien-Jeandin au moyen d'une signalisation de circulation interdite aux camions, avec une exception en faveur des riverains.

**L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.**

**Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.**